

Balade forestière sur le thème du dépérissement

Le 4 Novembre 2021, à l'appel de la SAFT pour une sortie en forêt sur le thème du dépérissement, une cinquantaine de personnes étaient présentes. 3 membres de l'ONF accompagnaient cette sortie :

- Julien Patzourenkoff, responsable de l'Unité territoriale,
- Stéphanie Chevalier Chef de projet aménagement ONF et correspondante observatrice au Département Santé des forêts
- Lucas Galland : technicien forestier responsable du triage au Poteau.

Constat : les années 2018, 2019 et 2020 ont été les pires pour la forêt depuis 1950 ; en cause la sécheresse due à l'accélération du changement climatique

Les forêts de l'Allier sont déclarées en crise sanitaire par l'ONF car les prélèvements des bois dépérissants représentent plus de 20% du volume et plus précisément à Tronçais, 36%. L'espèce la plus menacée est constituée de hêtres plus exigeants en pluviométrie et en humidité atmosphérique que les chênes.

Le GIEC qui s'intéresse à la modélisation du climat constate qu'il évolue 10 ans plus vite que les prévisions qui faisaient apparaître dans la courbe du pire une augmentation de 4 degrés en 100 ans.

On observe également que :

- Le changement climatique s'est déplacé de 50 km en 5 ans, faisant remonter l'espèce des chênes sessiles et pédonculés au niveau des Ardennes.
- L'instabilité du climat représente également un danger.

Méthodes d'évaluation des dégâts

L'INRA a mis au point un modèle de bilan hydrique BILJOU, logiciel qui accompagne les forestiers dans le raisonnement des flux d'eau à l'échelle des peuplements et les aide à mieux comprendre les impacts de la sécheresse.

D'autre part la **Direction de la Santé des Forêts** (DSF) utilise le protocole **DEPERIS** qui permet une évaluation rapide de la situation sanitaire à un moment donné, en notant les arbres de A pour un arbre sain à F pour un arbre mort. Les techniciens découpent les parcelles en placettes, dans lesquelles ils décrivent une vingtaine d'arbres en tenant compte de 2 critères :

- a) La mortalité des branches
- b) Le manque de ramifications ou d'aiguilles.

Il est ensuite tenu compte de la proportion d'arbres de chaque catégorie.

Depuis fin 2020, 179 placettes ont été observées dont les 2/3 ne présentent pas de dégradation significative.

Cette étude effectuée sur les forêts de Dreuille, Tronçais et Marcenat, la plus atteinte

2 parcelles de peuplement âgés ont été parcourues pendant cette matinée.

La parcelle 64 a fait l'objet d'observation sur 30 ha de chênes et de hêtres dépérissants dont :

- 13 ha sont mis en amélioration, (en attendant de voir comment évoluera la parcelle)
- 13 ha sont engagés en travaux de régénération car lorsque sur 100 tiges à l'ha on en retire 77,

l'avenir est trop compromis.

-4,65 ha deviennent des îlots de sénescence conservés pour la diversité.

La Parcelle 69 plantée dans les années 1880 est constituée uniquement de pins sylvestres (cette espèce n'aime pas se mélanger à d'autres) dont la surface a de façon générale diminué à Tronçais. Dans cette parcelle plantée entre 1980 et 1986 suite à la sécheresse de 1976, il est prévu un éclaircissement pour donner accès à l'eau aux arbres sains.

Conséquence sur la récolte des bois

27.000 m3 de bois déperissants ont été récoltés en 2020, même quantité pour 2021 dont une partie est déjà exploitée. La décision de gestion prise l'année dernière a été de reporter toutes les coupes de régénération. En 2020, 30 ha n'ont pas été ouverts en régénération.

Cependant dans les jeunes peuplements (30-40 cm) on continue la sylviculture classique en prélevant des tiges pour permettre à celles qui restent de bénéficier de l'eau du sol.

Mesures envisagées

Pour aider la forêt, activer la reconstitution et la régénération des peuplements, il est envisagé de créer des îlots **d'avenir** destinés à tester sur des petites surfaces de nouvelles essences d'arbres, comme les chênes blancs pubescents, qui demain sauront résister aux climats plus chauds et secs, D'autres espèces sont envisagées : calocèdres, sequoias, cormiers sorbiers, alisiers blancs liquidambar, chêne rouge, pins maritimes...

Conclusion : Un plan d'urgence sanitaire est décrété pour l'ensemble du département de l'Allier. Le plan d'aménagement actuel est suspendu et le nouveau plan d'aménagement forestier est reporté. L'ONF procède par tâtonnement et les 9 techniciens vont continuer de parcourir la forêt en utilisant le protocole DEPERIS ; cette année sur 179 placettes 3685 arbres ont été examinés et décrits. La migration assistée des essences du Sud vers le Nord entraînera un brassage génétique entre les nouveaux arbres et les autochtones et il faut espérer que cette hybridation sera le moteur d'une meilleure adaptation de la génération suivante aux évolutions climatiques.